



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 11 juillet 2024

Délibération n° 30

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 05 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
18/07/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Aurélie CHAMBON

Absent(e) :

Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 21H45

Rédacteur : Alexandra GENTES Commande Publique

Objet :	Convention de groupement de commandes pour les fournitures administratives, papier reprographie et petit matériel de bureau
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Délibération n°30 du jeudi 11 juillet 2024

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la ville du Puy-en-Velay et le Centre Communal d'Action Sociale souhaitent se constituer en groupement de commandes sur le fondement des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique pour passer les futurs marchés de fourniture et livraison de fournitures administratives, papier reprographie et petit matériel de bureau.

Les membres ont pour objectif en se groupant d'optimiser les futurs marchés en :

- coordonnant la procédure,
- réalisant des économies d'échelles,
- améliorant la qualité des offres reçues.

La convention de groupement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, ainsi que celles relatives à la passation et l'exécution de ses marchés publics. Elle est conclue pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois et le coordonnateur du groupement est la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay qui assure la gestion de la procédure, signe et notifie les marchés. Chaque membre assure ensuite l'exécution de son propre marché.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/07/2024

Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le principe de création d'un groupement de commandes pour la passation des marchés de fournitures administratives, papier reprographie et petit matériel de bureau,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 11 juillet 2024,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 11 juillet
2024